

SP SARCELLES
15-06-23

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville

N° 17.2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	L'an deux mille vingt-trois, Le 09 juin à 14 heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.
05 juin 2023	
Date d'affichage	Etaient présents : Alain GOLETTA, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjoints au Maire. Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Demba DIALLO, Yves LECUYER, Marie-Christine COMONT, David CARDOSO, Conseillers Municipaux.
05 juin 2023	
Nombre de Conseillers	Etaient représentés : Patricia ANDRIANASOLO (pouvoir à M. le MAIRE), Véronique BUCHET (pouvoir à M. DIALLO), Antonia CORNET (pouvoir à Mme ROUSSY), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST).
En exercice 19	Etaient absents : Adeline COURTOIS, Olivier MAGNIER, Martial VANDAMME, Marina NICOLAS.
Présents 11	
Votants 15	

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme DUFLOS

Rapporteur : M. le MAIRE

OBJET :

Désignation des Délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales.

Vu le C.G.C.T,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté n° 2023-068 du 23 mai 2023 fixant le nombre des délégués des conseils municipaux et des suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable pour les communes du département du Val d'Oise en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023,

Transmise le

13 JUIN 2023

Affichée le

14 JUIN 2023

M. le MAIRE informe qu'il est nécessaire de procéder à l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales prévues le 24 septembre 2023.

Dans les communes de 1000 habitants et plus, la désignation des délégués et de leurs suppléants a lieu à bulletin secret et sans débat, simultanément sur une même liste, sans panachage ni vote préférentiel et selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. La parité doit être respectée.



VÉMARS

2023

VILLE DE VEMARS

Le nombre de délégués varie selon la strate de population en application des dispositions des articles L.284 et L.285 et est fixé en fonction de l'effectif légal du Conseil Municipal. Pour Vémars, le nombre de délégués à élire est composé de **5** (cinq) titulaires et **3** (trois) suppléants.

M. le MAIRE indique que le bureau électoral est composé par les deux membres présents du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes.

Constituent le bureau électoral :

- M. DIDIER, Président,
- Mmes Georgette BRAZIER et Georgette ROUSSY sont désignées parmi les membres présents du Conseil les plus âgés,
- MM. David CARDOSO et Frédéric DIDIER sont désignés parmi les membres présents du Conseil les plus jeunes.

M. le MAIRE informe qu'une seule liste est déposée. La liste candidate se nomme « Élections Sénatoriales 2023 – Vémars ».

M. le MAIRE, en application de l'article L. 2122-17 du C.G.C.T, fait lecture des candidats de la liste.

Pour la liste « Sénatoriales 2023 – Vémars », les candidats sont :

1. Mme ANDRIANASOLO Patricia - déléguée titulaire
2. M. DIDIER Frédéric - délégué titulaire
3. Mme BRAZIER Georgette - déléguée titulaire
4. M. LECUYER Lionel - délégué titulaire
5. Mme COMONT Marie-Christine - déléguée titulaire

6. M. DIALLO Demba - délégué suppléant
7. Mme ROUSSY Georgette - déléguée suppléante
8. M. CARDOSO David - délégué suppléant

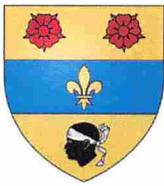
M. le MAIRE invite les conseillers à procéder à l'élection des délégués et leurs suppléants et appelle les conseillers municipaux, un par un, afin qu'ils déposent leur bulletin dans l'urne. Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont les suivants :

LISTE « Sénatoriales 2023 – Vémars » :

NOMBRE DE BULLETINS : 15
BULLETINS BLANCS OU NULS : 2
SUFFRAGES EXPRIMES : 13

M. le MAIRE proclame les résultats :

La liste « Sénatoriales 2023 - Vémars » :



VILLE DE VEMARS

SP PARCELLES
15.05.23

1. Mme ANDRIANASOLO Patricia - déléguée titulaire
2. M. DIDIER Frédéric - délégué titulaire
3. Mme BRAZIER Georgette - déléguée titulaire
4. M. LECUYER Lionel - délégué titulaire
5. Mme COMONT Marie-Christine - déléguée titulaire

6. M. DIALLO Demba - délégué suppléant
7. Mme ROUSSY Georgette - déléguée suppléante
8. M. CARDOSO David - délégué suppléant

Est proclamée élue **à la majorité.**

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Frédéric Didier

